

Sous-préfecture de Provins – Affaires militaires – Guerres et occupations – Israélites étrangers, ordres de réquisition. Israélites anciens combattants, 1940-1941 (M4144)

Lettre sur le transfert vers le camp de Beaune-la-Rolande de juifs étrangers, habitants à Chelles, par la gendarmerie, via la supervision du chef de district de la Police d'Etat à Chelles, 16 juillet 1941

PREFECTURE DE
SEINE & MARNE

Cabinet du Préfet

REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:-:-

Melun, le 16 Juillet 1941

Le Préfet de Seine-et-Marne

à Monsieur le Commissaire Central, Chef du
District de la Police d'Etat à CHELLES.

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, ampliations de mes arrêtés en date de ce jour, astreignant les nommés

- [redacted], 45, Avenue Albert Caillou à Chelles;
- [redacted] 29 rue Gambetta à Chelles;
- [redacted] 10 rue d'Alger à Chelles;
- [redacted] 64, Boulevard de la Gare à Chelles;
- [redacted] 16, rue Louis Eterlet à Chelles,

à résider au camp de Beaune-la-Rolande (Loiret).

Je vous serais obligé de vouloir bien notifier la mesure dont il s'agit aux intéressés et de les conduire à l'abbaye de Dammarie-les-Lys, où ils seront réunis aux autres Juifs du département, qui tombent sous le coup des dispositions de la loi du 4 Octobre 1940.

Ces étrangers seront ensuite dirigés sur le camp de Beaune-la-Rolande, en exécution des instructions de M. le Préfet, Délégué du Ministère de l'Intérieur, du 5 Juillet 1941, par les soins de M. le Chef d'Escadron, Commandant le groupement de Gendarmerie territorial de MELUN.

Le Préfet,
Signé : P. VOIZARD